

# Bilan de l'animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT)

2014 > 2022

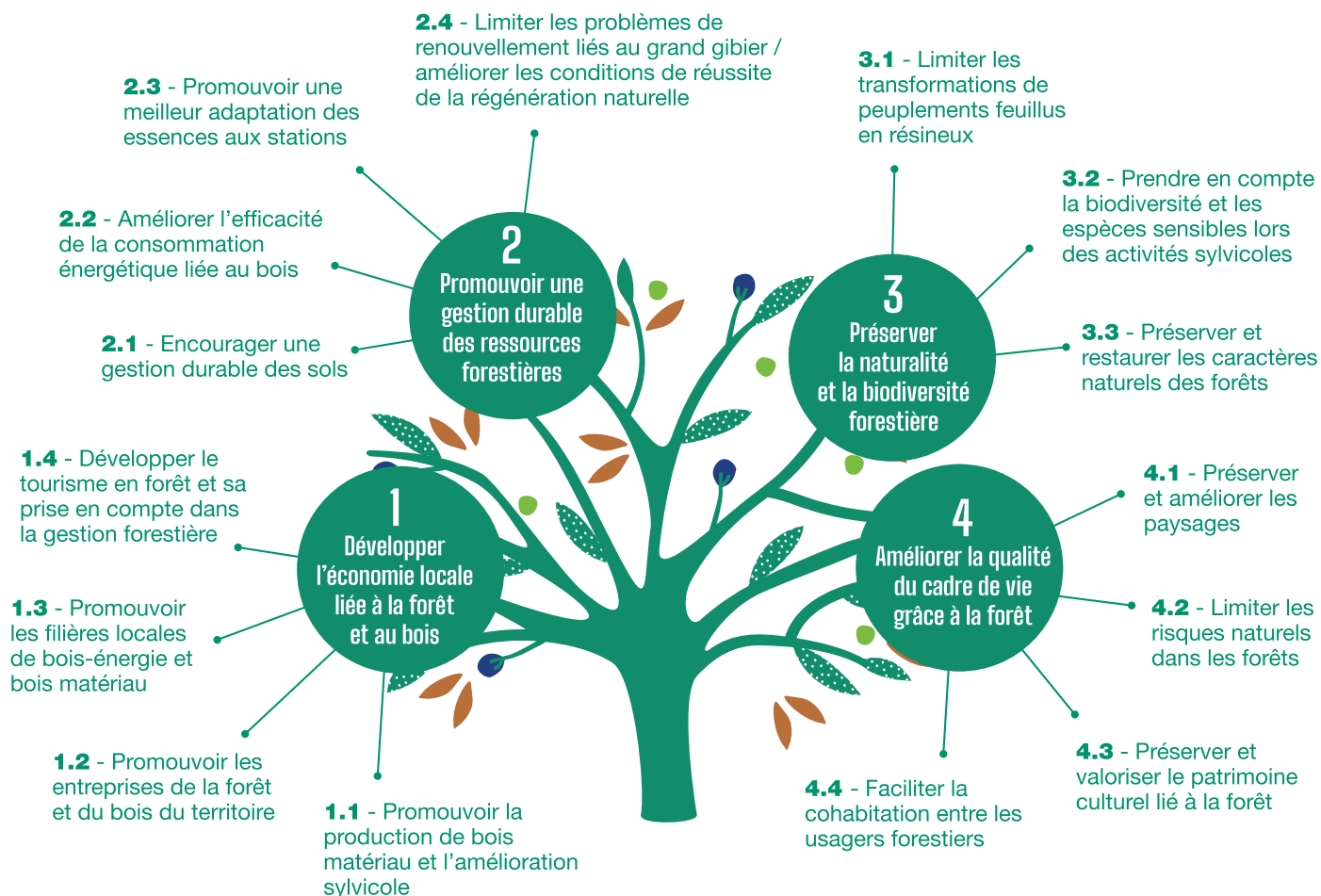


## Contexte et organisation de la CFT du PNR des Ardennes

Une charte forestière de territoire (CFT) est un **outil volontaire d'animation territorial**, institué par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 pour accompagner la prise de conscience de l'importance de l'intégration de la politique forestière dans l'aménagement du territoire. Le Parc naturel régional des Ardennes étant constitué à **55% de forêts**, il s'est tourné en 2012, soit un an après sa création, vers cet outil **afin d'orienter, développer et engager ses actions vis-à-vis des thématiques de la forêt et du bois, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.**

La CFT s'intègre dans la Charte du Parc naturel régional des Ardennes (2011-2026), document d'orientation principal, dont la première mesure est justement la réalisation de la CFT. La CFT a été validée en 2014, après 2 ans consacrés à l'élaboration d'un diagnostic, une hiérarchisation des enjeux et objectifs et à la rédaction d'un plan d'actions.

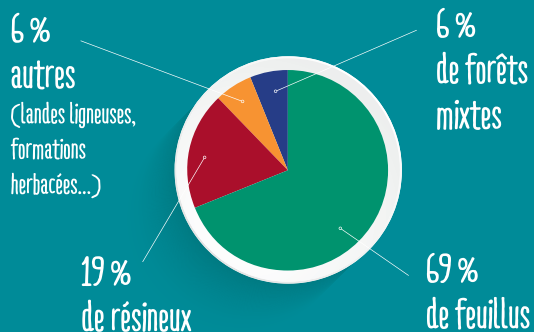
# Les enjeux et les objectifs inscrits dans la CFT en 2014



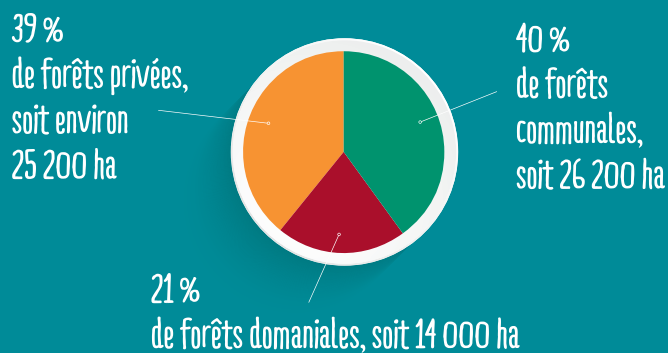
## Zoom sur quelques chiffres clés

Données de 2022 – Sources : IGN

### La composition de la surface forestière :



### La répartition du foncier sur le territoire du Parc :



Une prédominance des forêts publiques relevant du Régime forestier avec 40 200 ha : soit 61 % de la forêt.



# Retours de l'évaluation

## \* Évaluation quantitative des actions de la CFT

### Thématique / orientation

#### Favoriser une gestion forestière dynamique et durable

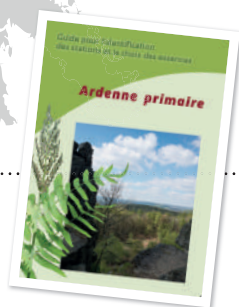
 Bilan assez positif

#### Participer au développement durable du bois énergie

 Bilan moyen

### Intitulé de l'action

Accompagner le renouvellement du guide pour le choix des essences en Ardenne primaire (stations forestières, choix des essences)



Structurer le partage des connaissances liées à la forêt et leur prise en compte dans les outils d'aménagement du territoire (Documents de gestion durable, PLU...)



Faciliter la mise en place des recommandations du guide des bonnes pratiques des affouagistes



Participer à la mise en place d'amendements minéraux basiques dans la gestion forestière courante



Elaboration et diffusion d'un cahier des charges pour une aide à l'élaboration des documents de gestion en forêts privées\*



Elaborer un projet sylvicole territoriale (PST) en partenariat avec l'association Sylv'ACCTES et la Région Grand Est\*



Changement climatique et introduction de nouvelles essences\*



Mettre en place un Plan d'approvisionnement territorial



Accompagner le renouvellement des appareils anciens de chauffage au bois



Animation et valorisation de filières (actions de sensibilisation pour le développement de chaufferies collectives et accompagnement des porteurs de projet avec l'ALE)\*



### Légende

\* : Actions ne figurant pas initialement dans la CFT – intégration a postériori



Action réalisée



Action non réalisée

## Thématique / orientation

### Développer la place du bois matériau sur le territoire



Bilan positif

### Sensibiliser et communiquer sur la filière forêt-bois et exposer ses entreprises



Bilan positif

### Participer à la concertation sur le suivi de l'équilibre sylvocynégétique



Bilan positif

### Agir pour la biodiversité et les services écosystémiques



Bilan assez positif

### Développer la qualité de l'accueil en forêt



Bilan très positif

## Intitulé de l'action

Mettre en place un appel à projet pour soutenir l'utilisation du bois dans l'espace public (Filière bois-local action InterParcs)



Réaliser un guide des produits bois des entreprises du territoire



Animer un club local «reflexe bois»



Organiser un concours d'idée/design sur le bois dans le mobilier urbain, les équipements d'accueil



Exposer les entreprises et les acteurs de la filière forêt-bois lors d'un événementiel grand public



Développer la sensibilisation et la communication auprès des différents publics sur les thématiques forêt et bois (animation sur la forêt et le bois)



Participer au suivi de la relation forêt-gibier dans les forêts du PNR



Développer l'information sur l'articulation entre la gestion cynégétique et la gestion durable des forêts auprès des propriétaires



Engager des actions de préservation et de restauration de la biodiversité en forêt avec la mise œuvre de Natura 2000 et de projets complémentaires



Porter une étude sur les risques naturels en forêt



Elaborer un site internet informatif et collaboratif pour la cohabitation des usagers de loisirs en forêt



Accompagner le développement et l'amélioration de l'offre touristique en forêt



## \* Évaluation qualitative – Quelle perception des acteurs du territoire ?

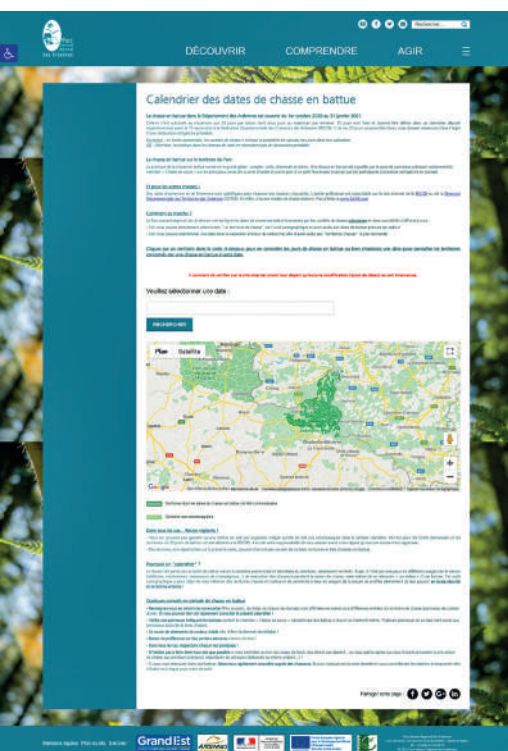
La perception des actions menées sur la Charte forestière de territoire est jugée **positive** pour la **mise en valeur des métiers liés à la forêt, sa préservation et sa protection**.

Le développement des filières et la valorisation des bois locaux est un enjeu majeur pour le territoire. Plusieurs actions ont été initiées en ce sens à travers notamment la **conception de mobilier en bois** pour la Maison du Parc et aussi le partenariat avec la scierie Baret (Haybes) pour le développement de nouveaux produits en bois locaux.

Au contraire, malgré une mobilisation importante, les réflexions sur la filière bois énergie sur la période 2016-2018 n'ont **pas permis le développement de nouveaux projets de chaufferies collectives**.

La concertation autour de l'équilibre sylvocinétique a fait l'objet d'une **expérimentation dans une zone à enjeux (Unité de Gestion cynégétique n°1 dans la Pointe en rive droite de la Meuse) à travers la mise en place des Indices de consommation (IC)**, qui a rencontré un succès dans son application et a permis une bonne articulation entre le Parc, les forestiers et les acteurs cynégétiques. On cite aussi à cet effet la **mise en ligne d'un calendrier des dates de chasse**, qui a été une mesure phare pour concilier les usages en forêt.

Parmi les autres actions phares menées dans le cadre de la CFT, on note aussi les actions **d'éducation à la forêt et la sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des élus**.



Calendrier des dates de chasse



Offre touristique en forêt

## \* Éléments budgétaires & de ressources humaines

- Somme totale dépensée entre 2014 et 2022 : 298 502 € - **moyenne : 50 000 €/an** pour mettre en œuvre les actions de la Charte forestière.
- Les actions les plus importantes en termes de budget utilisé :
  - > Guide stations forestières : **70 k€**
  - > Création d'un sentier d'interprétation forestier accessible : **153 k€**
  - > Concours d'idée design pour la conception de mobilier en bois pour la Maison du Parc : **35 k€**
  - > Un poste de chargé de mission Forêt a été créé pour assurer l'élaboration de la CFT (2012-2014), puis son animation effective depuis 2016.



Concours mobilier bois

# Les enseignements de l'évaluation, les points de vigilances et les recommandations pour un futur programme



Bilan global :  
73% des actions projetées réalisées

## \* Points de vigilances partagées par les parties prenantes

- Un portage complexe de la gouvernance des actions (intégration des acteurs économiques de la forêt).
- Une complexité de la gestion de la forêt liée à la multiplicité des acteurs (propriétaires, ONF, CRPF, COFOR, gestionnaires...) et surtout au contexte actuel (crise scolyte, réchauffement climatique...).
- Des limites à la capacité du PNRA à œuvrer pour l'adaptation au changement climatique à travers la sélection d'essences : un enjeu d'identification des actions que le PNR peut porter au côté des gestionnaires forestiers.



## \* Quelques enjeux pour la future Charte en matière de gestion forestière et propositions d'actions formulées par les acteurs de la forêt

- Faire face au changement climatique en adaptant la gestion forestière
  -  **Inscrire l'adaptation au changement climatique dans la future Charte**
- Valorisation des bois en local (bois matériau et bois énergie) – développer de nouveaux débouchés avec les entreprises du territoire
  -  **Encourage la construction bois dans le volet habitat de la nouvelle Charte du PNRA**
- Contribuer à l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique pour favoriser le renouvellement des peuplements forestiers
  -  **Coordonner des actions avec la Belgique**
  -  **Intervenir lors des négociations sur les plans de chasse**
- Continuer à favoriser la cohabitation des usages entre les « utilisateurs » de la forêt
  -  **Élargir la communication sur le calendrier des dates de chasse, en lien avec le programme Quiétude attitude**